

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité  
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE CROUY SUR OURCQ

Arrêté n° 091/2024

**ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE**

Le Maire de CROUY- SUR -OURCQ,

Vu la loi du 02 mars 1982 modifiée,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2211-1 et suivants

Vu le nouveau Code de la Route et notamment les articles R 411-18, R 411-25, R417-1 à R417-13

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963, modifiée par divers arrêtés subséquents et notamment les articles 55 du livre I-4éme partie et 64 du livre I-4éme partie

Vu la demande de la société T.P.L.V. 07 rue du Moulin à vent – 77440 VENDREST en date du 30 septembre 2020

CONSIDERANT que des travaux de réfection et aménagement de bordures de trottoirs doivent être réalisés Parking de la gare, et, qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation pendant la durée des travaux.

**ARRETE**

**Article 1** : Du **lundi 25 novembre 2024 au vendredi 29 novembre 2024, de 8 heures à 18 heures**, la société TPLV METIVIER est autorisée à occuper le domaine public, le stationnement des véhicules sera interdit et considéré comme gênant sur la partie Nord-Est du Parking de la gare qui sera matérialisé par les panneaux.

**Article 2** : Seule la société TPLV METIVIER sera autorisée à occuper les lieux le temps des travaux.

**Article 3** : La voie de délai de recours est de deux mois.

**Article 4** : Le demandeur devra afficher en permanence, visible du domaine public, le présent arrêté et les éventuelles autorisations, qui devront être produites à toutes réquisitions des services de Gendarmerie et de Police.

**Article 5** : copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lizy sur Ourcq, Monsieur le Commandant du Centre d'Intervention des Sapeurs Pompiers de Lizy sur Ourcq, à Monsieur le Responsable des Services Techniques de la ville de CROUY SUR OURCQ, au demandeur.

A CROUY SUR OURCQ, le 21 novembre 2024

